



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que le contrat de déneigement pour les rangs de la municipalité est échu;

Il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour un contrat de 2 ans;

La réception et l'ouverture des soumissions se feront le 26 juin 2017 à 13 h 30.

**6. *Embauche de M. Bertin Bernier comme inspecteur municipal temporaire***

2017.05.6.95.

**RÉSOLUTION**

ATTENDU que l'inspecteur municipal sera absent environ 3 mois pour des raisons de santé;

ATTENDU que la municipalité doit prévoir un remplaçant pour la durée de sa convalescence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal embauche M. Bertin Bernier en remplacement de M. Vaillancourt pour 3 jours par semaine au taux horaire de 18.00 \$ l'heure.

**7. *Centre de loisirs : embauche d'animateurs au terrain de jeux***

2017.05.7.96.

**RÉSOLUTION**

ATTENDU que le Comité de loisirs souhaite l'ouverture du terrain de jeux pendant la saison estivale;

ATTENDU que la municipalité a demandé et obtenu la confirmation d'une aide financière d'Emplois d'été Canada au montant de 1458 \$;

ATTENDU que la programmation s'étendra sur 8 semaines débutant le 26 juin 2017 au 11 août 2017;

ATTENDU que le Comité de loisirs a reçu et analysé les curriculums vitae des candidats et recommande les candidatures de Kim Ouellet (animatrice) et de Édith Vaillancourt (coordonnatrice);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal :

- Confirme l'embauche de Édith Vaillancourt au poste de coordonnatrice aux loisirs pour 8 semaines débutant vers le 26 juin 2017, avec un horaire de 40 heures par semaine et au salaire horaire de 15.00 \$ l'heure;
- Confirme l'embauche de Kim Ouellet au poste d'animatrice de loisirs pour 7 semaines débutant le 26 juin 2017, avec un horaire de 40 heures par semaine et au salaire horaire de 11.25 \$ l'heure;
- Autorise la directrice générale ou le maire à signer tous les documents requis.

**8. Tête d'allumette : demande de déboursement de l'aide financière pour l'année 2017**

2017.05.8.97.                   RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement favorisant le développement économique de Saint-André (règlement no 190);

ATTENDU que l'entreprise Tête d'Allumette-Microbrasserie (Louis-Vincent Legault et Martin Désautels) est admissible (voir résolution 2015.07.10. 118.);

ATTENDU que l'entreprise a acquitté entièrement toute créance à l'égard de la municipalité;

ATTENDU que l'entreprise a droit à un remboursement représentant 60 % de l'augmentation de son compte de taxes en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le remboursement de

- Année 2017 au taux de 60 %, le montant de 1 697.40 \$

résultant de l'augmentation du compte de taxes.

**9. Projet de loi C-203 – Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême du Canada concernant le bilinguisme des juges**

2017.05.9.98.                   RÉSOLUTION

ATTENDU que la Cour suprême du Canada est l'instance la plus élevée des cours de justice au Canada;

ATTENDU que, parmi les conditions requises pour accéder à la magistrature suprême au Canada, ne figure pas l'obligation de maîtriser les deux langues officielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal demande au Parlement du Canada d'exiger que figure l'obligation de détenir une bonne maîtrise des deux langues officielles pour figurer sur la liste des candidats pouvant être nommés par le premier ministre.

**10. Demande de soumission sur invitation pour le contrôle des moustiques piqueurs**

2017.05.10.99.               RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que la municipalité a comme projet de réduire le nombre de moustiques piqueurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la demande de soumissions sur invitation pour son projet de contrôle des moustiques piqueurs.

**11. Convocation à une séance extraordinaire concernant le contrôle des moustiques, l'embauche d'employés et projet de mise aux normes incendie du réseau d'aqueduc**

L'ouverture des soumissions pour le contrôle des moustiques se fera le 15 mai 2017 à 13 h 30 et les entrevues pour l'embauche des candidats le 12 mai 2017.

L'avis de convocation est donné par la directrice générale pour une séance extraordinaire qui se tiendra le 18 mai 2017 à 13 h 30.

**12. Programme PIQM-MADA : demande de subventions**

2017.05.12.100.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le ministère de la Famille, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), nous informe que l'appel de projets 2017 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) est présentement en cours jusqu'au **9 juin 2017**.

ATTENDU que ce programme soutient les municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les personnes âgées et répondant à leurs besoins et attentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)

**13. Avis de motion pour modifier le règlement no 202 concernant le programme d'aide pour l'achat de couches lavables**

242

AVIS DE MOTION

L'avis de motion est donné par Mme Charlyne Cayer.

**14. Avis de motion pour bâtir un règlement pour régir la période de questions lors des réunions publiques**

243

AVIS DE MOTION

L'avis de motion est donné par Mme Suzanne Bossé.

**15. Mise aux normes incendie du réseau d'eau potable**

REPORTÉ

**16. Course au secondaire du grand défi Pierre Lavoie**

2017.05.16.101.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Mme Laurianne Michaud, de Saint-André, participera à la course au Secondaire du Grand Défi Pierre Lavoie qui se tiendra les 13 et 14 mai 2017.

ATTENDU que ces jeunes s'entraînent chaque semaine pour se préparer à

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

franchir la distance Québec/Montréal à relais, soit plus de 260 kilomètres à parcourir sans arrêt, ce qui représente plus de 30 heures de course.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise un don de 150 \$ à l'organisation pour encourager Mme Lauriane Michaud qui participe à cet événement.

**17. Demande de M. Maxime Pelletier-Lapointe : règlement 198  
Programme de mise aux normes des installations septiques des  
résidences isolées**

2017.05.17.102. RÉSOLUTION

ATTENDU que M. Maxime Lapointe-Pelletier a construit une installation septique conforme telle qu'exigée au règlement 198;

ATTENDU que le règlement 198 prévoit une subvention maximale de 2500 \$ pour la mise aux normes de telles installations;

ATTENDU que M. Pelletier a fourni les documents exigés par le règlement 198;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement de 2500 \$ à M. Maxime Pelletier-Lapointe tel que prévu au règlement no 198.

**18. Demande d'aide financière pour la production d'un volume  
par le Centre Femmes**

2017.05.18.103. RÉSOLUTION

ATTENDU que le Centre femmes du Kamouraska publiera un volume sur des femmes du Kamouraska y incluant 4 ou 5 femmes de Saint-André;

ATTENDU que le Centre femmes du Kamouraska est un organisme sans buts lucratifs et que la publication de ce volume nécessite une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement de 250 \$ pour aider à la publication de ce volume.

**19. Résolution de la municipalité de Saint-André pour le  
maintien d'un service continu au bloc opératoire de l'Hôpital  
Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière**

2017.05.19.104. RÉSOLUTION

**Attendu que** diverses décisions et orientations issues de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et la mise en place du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent suscitent des préoccupations au sein de la population, lesquelles sont partagées par les élus, et soulèvent des inquiétudes quant à l'étiollement graduel des services de santé à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière ;

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

**Attendu** la rupture de service anticipée en raison de la fermeture annoncée du bloc opératoire pour trois semaines durant la période estivale à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière ;

**Attendu que** cette fermeture va à l'encontre du principe d'« *offrir des services de santé et des services sociaux de qualité, qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes* » énoncé dans la planification stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

**Attendu** l'importance du maintien de la qualité et de la diversité des services de santé au Kamouraska, et plus spécifiquement, de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour une desserte adéquate de la population ;

**Attendu que** la présence de services de santé de proximité fiables et continus est essentielle au dynamisme de la région, à son attractivité et à la rétention de la population ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Le conseil de la municipalité de Saint-André signifie au ministre qu'il ne tolère pas la rupture de service annoncée au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière et demande que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin d'assurer le maintien d'un service continu.

Il rappelle au Ministre que la mission du ministère, *est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec*. Par souci de cohérence avec cette mission et afin d'assurer une desserte adéquate à la population du Kamouraska et des environs, le bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière doit demeurer ouvert en toute circonstance. Le maintien et la consolidation des services de santé de notre hôpital sont clairement une priorité régionale.

Il est également résolu de transmettre la présente au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, à la présidente et directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, Mme Isabelle Malo, et à monsieur Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.

## **20. Résolution pour le comité de Loisirs**

2017.05.20.105.

### RÉSOLUTION

#### **Le maire déclare son intérêt**

Attendu que le comité des loisirs fait une demande dans le cadre du PROGRAMME DE SOUTIEN DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017 POUR LE VOLET 2 (pour le développement culturel et l'animation du milieu);

Attendu que le comité des Loisirs de Saint-André est un organisme municipal sans but lucratif;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le comité de Loisirs à déposer une demande dans le cadre du PROGRAMME DE SOUTIEN DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017 POUR LE VOLET 2 (pour le développement culturel et l'animation du milieu);

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

D'autoriser Loïc Breuzin à signer tout document relatif à la demande de subvention.

**21. Ouverture de la demande de soumission concernant la soudeuse.**

2017.05.21.106. RÉSOLUTION

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour la vente d'une soudeuse dans l'Info de Saint-André du 15-04-2017;

ATTENDU qu'a l'ouverture des soumissions, la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission, celle de M. Donald Vaillancourt pour un montant de 225 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la soumission au montant de 225 \$ de M. Donald Vaillancourt.

**22. Dossier de Machinerie Alain Ouellet inc.**

2017.05.22.107. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a reçu par télécopieur une lettre de Me Sylvain L. Roy, avocat concernant le dossier de machinerie Alain Ouellet inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal mandate Me Gilles Moreau pour répondre à Me Roy.

**23. Factures à payer**

2017.05.23.108. RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Francine Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

- |                              |                          |            |
|------------------------------|--------------------------|------------|
| • Buro Plus                  | entr. Photocopieur Sharp | 28.15 \$   |
| • Camp Vive la Joie          | formation coordonnateurs | 97.44 \$   |
| • Serv. Sanitaires Deschênes | mai 2017                 | 2385.59 \$ |
| • Gar. N. Thiboutot          | déchargement palette     | 28.74 \$   |

**24. Questions diverses**

✓ Le maire donne l'information de la dernière rencontre des maires à la MRC.

**25. Correspondance**

✓ **SADC : Adhésion Membership**

2017.05.25.109. RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le renouvellement du membership de la SADC du Kamouraska 2017-2018 pour un montant de 30 \$.

**26. Période de questions**

Les contribuables présents et le conseil échangent sur divers points d'informations qui sont le dossier de Machinerie Alain Ouellet inc., la soumission pour la soudeuse, l'Hôpital de La Pocatière, le dossier des insectes piqueurs, la subvention pour les installations septiques conformes.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

**27. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Suzanne Bossé que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

**Note :**

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire